

### Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a, conformément à l'article 45 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), fixé, le 26 avril 2017, à cinq le nombre de conseillers qui composent le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata jusqu'à l'élection générale de novembre 2017.

Québec, le 28 avril 2017

*Le sous-ministre,*  
MARC CROTEAU

5813

### Municipalité de Shannon

J'approuve, conformément à l'article 210.3.9 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), en date du 2 mai 2017, le changement de régime de la Municipalité de Shannon, laquelle cesse d'être régie par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et est dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

J'approuve à cette même date le changement de nom de la Municipalité de Shannon pour celui de « Ville de Shannon », conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Conformément aux dispositions des articles 27 et 210.3.10 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le changement de nom et le changement de régime entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre,*  
MARC CROTEAU

5821

---

### Famille

#### Bureaux coordonnateurs

*Avis concernant le retrait des agréments des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial*

Le ministre de la Famille donne avis, conformément à l'article 46 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (2005, chapitre 47), qu'il a retiré l'agrément comme bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial pour le territoire ci-après décrits, aux personnes morales suivantes :

#### Territoire délimité

208 Ville de Saguenay  
– CSSS de Jonquière  
(Carrefour de santé  
Jonquière)  
– CSSS Chicoutimi

#### Bureau coordonnateur

Bureau coordonnateur  
du royaume  
72, rue Jacques-Cartier Ouest,  
Chicoutimi (Québec) G7J 1G2

Le ministre de la Famille donne aussi avis qu'il a agréé comme bureau coordonnateur de la garde en milieu familial pour le territoire ci-après décrit, la personne morale suivante :

#### Territoire délimité

208 Ville de Saguenay  
– CSSS de Jonquière  
(Carrefour de santé  
Jonquière)  
– CSSS Chicoutimi

#### Bureau coordonnateur

CPE-BC au pays des lutins coop  
de solidarité  
100, rue Don-Bosco,  
Chicoutimi (Québec) G7H 2Z7

5820

---

### Justice

#### Conseil de la justice administrative

Listes des ministères, des organismes et des autorités établies en vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3)

En vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3), le Conseil de la justice administrative doit publier à la *Gazette officielle du Québec* la liste des ministères et des organismes qui constituent l'Administration gouvernementale au sens de l'article 3 de cette loi, de même que la liste des organismes visés par son article 9.

Afin de satisfaire à cette exigence législative, le Conseil de la justice administrative a établi deux listes, qu'il a adoptées à sa séance du 4 mai 2017 :

1. La liste des ministères et organismes constituant l'Administration gouvernementale; et

2. La liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée. Cette liste énumère également les autorités susceptibles de participer à un tel litige.